

STAFF UNION BULLETIN
BULLETIN DU SYNDICAT
BOLETIN DEL SINDICATO



7 avril 2008

Le RAPS et les nouvelles procédures du Centre d'évaluation

Le Centre d'évaluation est un élément essentiel du processus de recrutement et de sélection du BIT, comme le stipule l'Accord collectif sur les procédures de recrutement et de gestion des effectifs. Le Syndicat a toujours accordé beaucoup d'importance au Centre d'évaluation car il permet à un corps indépendant d'évaluateurs hautement compétents d'évaluer des compétences et des qualités qui ne sauraient être mesurées par des examens écrits et des entretiens techniques.

Le 1^{er} avril 2008, HRD a envoyé la Note d'information sur le Système de recrutement, d'affectation et de placement du personnel (RAPS) à plus de 100 collaborateurs/trices du Bureau. Cette Note insistait sur les changements importants intervenus dans les procédures de recrutement et de sélection, mais avant tout sur le Centre d'évaluation en ce qui a trait au RAPS.

Le Syndicat a été surpris de recevoir cette note sous forme de copie, sans jamais avoir été informé de ces propositions de changements à apporter au processus de recrutement et de sélection.

Le Syndicat du personnel a montré qu'il était disposé à participer à ces négociations et ces consultations menées de bonne foi avec l'administration, en particulier, avec DRH. Cette volonté a été réitérée par le Président, qui a indiqué à la PFA que le Syndicat était ravi de «continuer à engager un dialogue régulier avec l'administration du BIT.»

Cette intention vaut pour le RAPS, que nous avons toujours considéré comme un instrument potentiellement utile à la gestion du processus de recrutement et de sélection. Toutefois, le fait que le Syndicat n'ait reçu qu'une copie d'un document d'une telle importance, sans que rien n'ait été entrepris pour le consulter ou pour négocier avec lui sur ces changements de fond relatifs à la mise en œuvre de l'accord collectif, suscite de sérieuses interrogations quant à l'engagement de s'impliquer dans le dialogue social au sein du Bureau.

C'est pourquoi le Comité du Syndicat du personnel a demandé que cette question soit traitée à la prochaine réunion du Comité de négociation paritaire et informera les membres du personnel des résultats de cette réunion.
